Madame Christine LAGARDE
Ministère de l'économie, des finances
et de l'emploi
139, rue de Bercy
75572 Paris Cedex 12

Madame la Ministre,

Je m'adresse à vous en tant que ministre en charge de la protection des consommateurs.
Le 5 mai 2009 a été pris, en votre nom, un arrêté qui permet de contourner l'interdiction d'ajouter de la radioactivité aux produits destinés au grand public, interdiction inscrite en 2002 dans le code de la santé publique.

Cette décision a été prise en violation de plusieurs prescriptions relatives aux droits des consommateurs.

Je refuse que des matériaux contaminés issus du démantèlement des installations nucléaires puissent servir à la construction d'habitations ou de lieux de travail.

Je refuse que des sources radioactives soient incorporées à des produits accessibles au grand public. Compte tenu de leurs propriétés cancérigènes et mutagènes, elles doivent rester dans des circuits contrôlés et tout doit être fait pour en protéger la population et l'environnement.

Je vous demande de bien vouloir abroger cet arrêté qui porte gravement atteinte aux droits des consommateurs et les expose à des risques injustifiés.

Je vous serais reconnaissant(e) de bien vouloir m'informer de votre décision et vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes respectueuses salutations.

NOM, PRENOM	ADRESSE	CODE POSTAL